

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2024

RENFORCER LA RÉPONSE PÉNALE CONTRE LES INFRACTIONS À CARACTÈRE
RACISTE OU ANTISÉMITES - (N° 2246)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N° 89

présenté par
M. Lefèvre

à l'amendement n° 75 de Mme Yadan

ARTICLE 2

Au début de l'alinéa 2, substituer à la première occurrence du mot :

« et »

le mot :

« ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.